



**DIRECTION DES ROUTES**  
**ATT du Mellois et Haut Val de Sèvre**  
Affaire suivie par : Samuel HÉRISSE  
Téléphone : 05 49 27 00 65  
Réf. : LET\_CC\_HVS\_2026\_02\_02\_PLUiH  
\_modification\_simplifiée\_n°1\_E25-001288  
6TZen : S26-000059

Monsieur Daniel JOLLIT  
Président de la Communauté de  
Communes du Haut Val de Sèvre  
7 Boulevard de la Trouillette  
CS 90022  
79403 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Niort, le 19 FEV. 2026

**OBJET** : Modification simplifiée n° 1 du PLUi

Monsieur le Président,

Par courrier du 12 décembre 2025, vous avez porté à la connaissance du Département la mise en œuvre de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Haut Val de Sèvre. Cette procédure a pour but de modifier une zone 1AU de la Pièce Ronde afin de permettre l'implantation d'un pôle santé dans la commune de La Crèche.

Le secteur concerné longe la route départementale 611, classée à grande circulation et inscrite au réseau principal du schéma de mobilité départemental. Cet axe supporte un trafic de l'ordre de 16 000 véhicules par jour dont 1 100 poids lourds.

Ces caractéristiques soulèvent des enjeux majeurs en matière de sécurité routière déjà abordés lors d'échanges avec la municipalité de La Crèche et le porteur du projet. Les orientations d'aménagement et de programmation n° 11 du PLUi précisent les modalités d'accès au futur pôle santé. Si les entrées et sorties sont acceptables, des aménagements de voirie seront indispensables afin d'éviter les traversées de la route compte tenu du trafic routier relativement important. L'accès au site devra se faire exclusivement depuis le giratoire côté Niort. Pour la sortie, les usagers devront se diriger vers le centre de La Crèche. Il reviendra au porteur du projet ou à la commune de prendre en charge le coût de ces travaux sous réserve de la validation de ces aménagements par le Département en tant que gestionnaire de la voirie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,  
Le Vice-Président

Philippe BREMOND

Mathieu Allouf  
le 5/03/26

